



La sensibilisation des acteurs du bâtiment à la prévention des déchets

par les Régies de Quartier et les Régies de Territoire

Certaines matières premières auront disparu d'ici une dizaine d'années. Il est de plus en plus urgent de passer d'un modèle basé sur l'utilisation immodérée des ressources à une économie circulaire reposant sur leur optimisation et leur plus grande réutilisation.

Localement, les Régies ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, de tri et de valorisation des déchets.

■

Chaque année, les entreprises du BTP produisent plus de 250 millions de tonnes de déchets, soit 2/3 du total dont moins de la moitié est recyclée. Une directive européenne de 2008 fixe un objectif de 70% de recyclage d'ici 2020.

Limiter la production de déchets du bâtiment, mieux trier afin de recycler, il y a là tout un ensemble d'activités utiles à la société et créatrices d'emplois. La collecte et la valorisation deviennent un secteur d'avenir développé par les collectivités locales et encouragé par les politiques nationales et européennes.

Les Régies peuvent intervenir de différentes façons :

- La réalisation de **prestations de curage ou de déconstruction**.
- **L'information des artisans et entreprises** (mise à disposition de bennes pour réaliser le tri, opérations « chantier propre »...).
- La mise en place **de centres de tri ou de recycleries** professionnelles visant à traiter des déchets du bâtiment.
- **La réutilisation de matériaux** dans des ateliers, des « matériauuthèques » ...



Une nouvelle filière d'activités et de métiers

Dans le cadre de **chantiers de rénovation**, la dépose du matériel et sa mise en filière a un coût élevé pour éviter qu'il ne finisse en déchetteries ou dans des décharges sauvages.

Il s'agit donc d'inciter et de proposer des solutions logistiques et du personnel formé au curage ou, autrement dit, à la déconstruction sélective.

L'éco-organisme Récyclum initie un projet intitulé « **Démoclés** » qui associe le CNLRQ au comité de pilotage. L'objectif est de mener une réflexion-métier sur le curage – sujet peu identifié à ce jour – et de définir un niveau de formation minimum pour les salariés et leurs encadrants.

Il y a donc un véritable enjeu de professionnalisation sur un champ nouveau.



La Régie de Quartier Monnaie Services (Romans-sur-Isère), la « **matériauthèque** » de la recyclerie mutualisée **Nouvelle R**

La Régie a été créée en 1993, son effectif salarié est de près de 45 équivalents temps plein. Elle développe son projet d'insertion autour d'une diversité d'activités en s'appuyant sur un double conventionnement ACI et EI. Elle intervient dans le champ du développement durable sur la médiation énergétique et autour d'une recyclerie et d'une laverie spécialisée dans les couches lavables.

- La recyclerie *Nouvelle R*, créée en 2013, repose sur **un partenariat étroit** entre plusieurs structures agissant de manière complémentaire et avec le soutien de la Communauté d'Agglomération : la Régie collecte les encombrants ; *Emmaüs* réalise la vente des meubles et bibelots ; *Plateforme insertion* gère le volet textile ; *la Ressourcerie verte*, spécialisée sur les matériaux de chantiers, assure la sensibilisation et gère une « **matériauthèque** » de 250 m². Sur la route de la déchetterie, c'est une étape incontournable pour les artisans et particuliers : le principe est de récupérer le matériel utilisé ou non (peinture, outils, fenêtres...) et de le proposer à des particuliers et artisans souhaitant réaliser des travaux.
- Une adhésion est demandée, mais seul un prix indicatif est affiché afin de responsabiliser les clients et de proposer des produits à bas prix dans **un objectif social** (le prix correspond au quart du prix neuf pour un panier moyen de 9,50 euros). Tout ce qui rentre et ressort est pesé afin de valoriser le gain environnemental. Parallèlement, des ateliers de savoir-faire, de réutilisation de matériaux de chantiers sont animés par des bénévoles et des professionnels.

La Régie Activ'Cités (Mazingarbe), des chantiers propres...



La Régie intercommunale Activ'Cités a été créée en 2007. Elle salarie 50 personnes sur des activités d'entretien des espaces verts, de second-œuvre, d'évacuation et de traçabilité des déchets du bâtiment ainsi que de services à la personne (petits travaux, ménage...).

- L'activité « Chantier Propre », démarrée depuis 2011, s'étend sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, à partir d'un **marché passé avec le bailleur** social Pas-de-Calais Habitat. Ce marché consiste à évacuer les déchets des chantiers de construction de logement, à en assurer la traçabilité et, si possible, les recycler.
- Aussi, la Régie **sensibilise les entreprises** présentes sur les chantiers à la nécessité de trier leurs déchets en amont. Elle évacue les déchets vers différentes déchetteries en fonction de leur nature – gravats, bois recyclables ou non, métaux ferreux, plâtre, DIB (déchets industriels banaux), cartons... et fournit au bailleur un récapitulatif par chantier (destination, nature, tonnage de chaque type de déchets) qui est ensuite comparé aux prévisions des entreprises. Au-delà de la dimension économique du marché, la dimension écologique prend ainsi toute son importance par le tri et l'évacuation des déchets dans un objectif de recyclage.

La gestion des
déchets de chantiers
par les Régies :
de nouvelles
opportunités



La Régie de Quartier du Mont Liébaut (Béthune), un centre de tri des déchets de chantier



La Régie a été créée en 2004 et elle compte 47 salariés. À côté des activités traditionnelles, elle développe un axe environnemental de gestion différenciée des espaces verts et de valorisation des déchets.

- C'est avec le marché « Chantier Propre » lancé par Pas-de-Calais Habitat à l'attention des SIAE du bassin que l'activité démarre : sur des chantiers de construction, la Régie sensibilise les différents acteurs au tri sélectif (affichage, informations), collecte et trie les déchets par l'apport de contenants différenciés. Les déchets sont valorisés en partenariat avec les entreprises, les déchets industriels spéciaux et non valorisables vont en centre de retraitement ou d'enfouissement. Depuis, la Régie essaime cette activité auprès de plusieurs bailleurs et sur des chantiers de réhabilitation. Dans le prolongement, en 2011, elle lance **un centre de tri** visant à donner un débouché aux déchets de chantiers. Dix salariés réalisent la collecte, le tri, le conditionnement et l'orientation par filières. Le but est de diminuer la quantité de déchets enfouis et le coût de traitement. Dans **une démarche d'innovation**, la Régie entend participer à la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets plastiques et des agréments en qualité de collecteur agréé renforcent ses partenariats avec une diversité d'acteurs (artisans, entreprises de déconstruction, recherche...).
- Toutefois, l'activité « centre de tri », réglementée et faisant l'objet de normes de sécurité, est actuellement menacée du fait de son emplacement sur un site inadapté. Aussi, la Régie cherche un nouveau lieu qui permettrait de poursuivre une activité innovante et créatrice d'emplois sur le territoire.

■ Les Régies apportent des réponses aux problématiques de prévention des déchets :

- Au cœur des quartiers, elles accompagnent les projets de renouvellement urbain auprès des habitants et interviennent à différentes étapes des chantiers aux côtés des entreprises.
- Les activités de gestion urbaine de proximité qu'elles mettent en œuvre – entretien de l'espace public, gestion des encombrants, médiation... offrent un point d'ancrage pour initier de nouveaux services : démantèlement, tri, valorisation dans le cadre de chantiers de déconstruction ; sensibilisation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, artisans et particuliers...
- Leur savoir-faire en matière de co-construction de projets constitue un appui pour fédérer les partenaires publics et privés autour de nouvelles filières professionnelles.

■ Regard d'un partenaire : Fabienne Landeroin, responsable du Projet DEMOCLES - *Les clés de la démolition durable*, éco-organisme Récyllum

« La Loi de transition énergétique réaffirme l'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP d'ici 2020. Aujourd'hui, environ 30% des déchets du second-œuvre sont triés et valorisés. Des solutions existent, mais des freins sont encore à lever pour améliorer les conditions de recyclage.

Le projet DEMOCLES est une démarche collaborative intégrant l'ensemble de la chaîne des acteurs du bâtiment (de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux filières de valorisation) qui vise une prise en compte de la gestion des déchets dans les opérations de curage de bâtiments. S'appuyant sur une dizaine de chantiers-test et 4 groupes de travail, les acteurs du projet souhaitent définir un cadre commun et fiable de dépose sélective et de mise en filière appropriée, à un coût maîtrisé.

Les activités du bâtiment sont historiquement un levier pour les activités d'insertion. La dépose sélective peut élargir le champ d'activités des Régies, en cohérence avec leurs missions d'accueil et de formation des personnes en situation d'exclusion ».